

RAPPORT N° 274 DE SOS-TORTURE/BURUNDI PUBLIE LE 13 MARS 2021

Le présent rapport de SOS-Torture/Burundi couvre la période du 6 au 13 mars 2021 concernant les cas de violations des droits de l'homme au Burundi.

Au moins sept (7) personnes ont été assassinées au cours de la période dans différentes localités du pays et deux (2) autres ont grièvement été blessées au cours d'une attaque à domicile par des inconnus.

Le rapport fait également état d'un (1) cas d'arrestation et détention arbitraire et de deux (2) cas d'atteintes au droit à l'intégrité physique.

1. Atteintes du droit à la vie

- Dans la nuit de dimanche 7 mars 2021, une femme connue sous le nom de Souavis Nduwimana, originaire de la colline de Ruhanza, en zone et commune de Giheta de la province de Gitega (centre du Burundi), est morte des suites d'actes de torture au cachot de police dans cette commune.

Selon des témoins au chef-lieu de la commune de Giheta, la victime a été grièvement rouée de coups par un groupe de trois hommes dont un policier du nom de Joseph Kabanda pour la punir du fait qu'elle venait de pisser tout près de la cuisine du cabaret dans lequel elle étanchait sa soif.

Les mêmes sources révèlent que la femme agonisante, au lieu d'être conduite vers une structure de soins de santé, a ensuite été arrêtée par la police et détenue au cachot de la commune de Giheta où elle succombera de ses blessures quelques heures plus tard.

SOS-Torture/Burundi a appris que deux des auteurs présumés, à l'exception de ce policier, avaient été arrêtés le lendemain et conduits au cachot de la police à Giheta, mais ont été relâchés mardi le 9 mars.

Elle déplore l'impunité qui gangrène le système judiciaire burundais devenu simplement un instrument au service du pouvoir en place puisque le crime de torture est normalement prévu et puni par le code pénal burundais.

- Lundi, le 8 mars 2021, sur la colline de Mbuza dans la zone et commune de Musongati de la province de Rutana (sud-est du Burundi), un homme connu sous le nom de Kaboneye a assassiné à coups de machette son petit frère Nyandwi qu'il accusait d'avoir ensorcelé son fils et sa femme.

Les sources sur place indiquent que son petit frère se serait moqué de la disparition du fils et de la femme de son grand frère, ce qui aurait motivé le meurtrier à commettre le crime.

SOS-torture/Burundi a appris que l'auteur du crime est à la disposition du parquet de Rutana pour une procédure judiciaire.

- Sur la colline de Bukemba dans la zone et commune de Musongati de la province de Rutana (sud-est du Burundi), un jeune homme connu sous le nom de Nezerwa a fauché, par un coup de pied, un quinquagénaire du nom de Kaboneye qui est tombé sur sa tête dans la route asphaltée et en est mort peu après.

Des témoins rapportent que l'auteur, un consommateur de stupéfiants, a eu une courte altercation avec la victime avant l'incident et qu'il se trouve à la disposition du parquet de Rutana pour enquête.

- Mercredi, le 10 mars 2021 vers 12 h, un corps sans vie d'une femme appelée Béatrice Berahino, enseignante à l'école fondamentale de Buruhukiro de la commune et province de Muramvya (centre du Burundi), a été découvert au domicile de son mari situé au quartier de Kamesa, en zone de Musaga de la commune de Muha, dans la mairie de Bujumbura.

Des témoins révèlent que la victime a été retrouvée décapitée dans la maison de son mari et qu'elle était venue à Bujumbura pour se faire opérer du goître dont elle souffrait. Les mobiles et les auteurs de ce crime ne sont pas encore connus.

- Jeudi, le 11 mars 2021, quatre corps sans vie, dont celui d'un enfant, ont été retrouvés dans une fosse commune sur la colline de Ruhehe, dans la commune de Bugabira, en province de Kirundo (nord du Burundi), chez un certain Joseph Mitima, qui serait à la fois faussaire et sorcier.

Selon des sources sur place, une femme qui avait disparue a été reconnue comme Joséphate Mukagakware parmi les restes humains retrouvés, comme le confirment les membres de sa famille.

Les mêmes sources révèlent que les victimes se retrouvent parmi les personnes qui allaient se faire soigner chez le bourreau qui en profitait également pour leur voler des biens apportés, comme des motos ou des vélos, et qu'il tuait pour les enterrer dans la fosse commune identifiée.

SOS-Torture/Burundi a appris que Joseph Mitima et son épouse se trouvent entre les mains de la police pour confection du dossier pénal.

2. Arrestations et détentions arbitraires

- Depuis le 4 mars 2021, Emmanuel Ntakiyiruta (58 ans), un ingénieur agronome et cadre au Département de la protection des végétaux au sein du ministère de l'environnement, de l'agriculture et de l'élevage, se trouve dans les cachots de la police à Gitega (centre du Burundi), sans aucune accusation formelle sur sa tête.

Selon des témoins, il aurait été arrêté pour avoir vociféré, devant la prison centrale de Gitega, de propos élogieux réclamant la libération immédiate et sans condition des « putschistes » du coup d'État manqué du 13 mai 2015.

Les mêmes sources révèlent cependant qu'il est de notoriété publique dans la ville de Gitega qu'Emmanuel Ntakiyiruta développe souvent depuis une dizaine d'années des crises périodiques de démence.

3. Atteintes du droit à l'intégrité physique

- Dans la nuit de mercredi à jeudi 11 février 2021 vers 2 h du matin, des malfaiteurs non identifiés se sont introduits dans un ménage sis à la colline de Burambana en commune et province de Muramvya et ont grièvement blessé à coups de poignards une enseignante appelée Francine Nzeyimana (27 ans) et une élève du nom de Larissa Dusabe, étudiante en 2^{ème} post-fondamentale au Lycée communal de Muramvya.

Des sources sur place indiquent que ces malfaiteurs ont également volé deux téléphones mobiles avant de se volatiliser dans la nature tandis que les victimes ont été évacuées d'urgence vers l'hôpital de Muramvya pour des soins intensifs.

Les mêmes sources confirment que les auteurs et le mobile de ces lésions corporelles volontaires ne sont pas encore élucidés.

SOS-Torture/Burundi a été initiée dans l'objectif d'informer l'opinion nationale et internationale sur les violations graves des droits de l'homme en cours au Burundi à travers des rapports de monitoring notamment sur la torture, les arrestations arbitraires, les disparitions forcées, les violences sexuelles et les exécutions sommaires.

Cette initiative d'informer sur les réalités du pays a fait suite au carnage d'une centaine de personnes tuées au cours de la journée du 11 décembre et celle du 12 décembre 2015 par des policiers et des militaires sous le prétexte de poursuivre des rebelles qui venaient d'attaquer des camps militaires situées à la périphérie de la capitale.

Les zones touchées sont dites contestataires du troisième mandat de Président Nkurunziza à savoir Musaga, Mutakura, Cibitoke, Nyakabiga, Jabe, les deux dernières étant situées au centre de la Mairie de Bujumbura.